

### UNE NOUVELLE STRUCTURE



#### L'AMOUR DU PAYS

Que l'on y soit né, ou que l'on ait décidé d'y travailler et d'y vivre, c'est l'amour de la Tarentaise qui a conduit des élus, des citoyens, des militants associatifs, syndicaux et professionnels à créer l'Assemblée du Pays de Tarentaise-Vanoise.

Sans ajouter un échelon administratif supplémentaire, nous voulons nous donner les moyens de traiter à l'échelon de nos quatre cantons et de nos quarante-trois communes, les sujets d'aujourd'hui pour préparer demain : le logement et la question foncière, la gestion durable de la ressource en eau, l'accompagnement et le développement des activités économiques, l'avenir des stations de ski, la politique de santé...

Nous n'avons pas de solution miracle. L'APTV n'est pas davantage une coûteuse machine à subventions. Elle sera ce que nous en ferons, ensemble.

Notre ambition est grande, notre énergie immense. Mais il nous faut avoir le courage de poser les vrais problèmes, franchement, même si certaines vérités peuvent être dures à entendre. Et surtout la volonté de les résoudre ensemble, sans préjugés.

C'est ce que nous devons aux Tarins d'aujourd'hui, et de demain.

Hervé GAYMARD  
Président

#### Pourquoi l'Assemblée du Pays Tarentaise - Vanoise ?

A l'échelle des 43 communes de Tarentaise, l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise (APTV) répond à des objectifs simples que ne peuvent remplir aujourd'hui les intercommunalités existantes ou les communes.

- Définir ensemble un projet de territoire qui donne une vision à 10 - 15 ans de notre vallée.
- Organiser le relais du Contrat Global de Développement qui a créé une première dynamique.
- Se structurer pour mobiliser des financements qui s'inscrivent dans un cadre contractuel.
- Rationaliser la démarche de territoire en regroupant les moyens existants.
- Se doter d'un outil pour organiser les réflexions et les projets à l'échelle du territoire.

Concrètement, l'APTV assure l'animation et l'élaboration des réflexions et études nécessaires à la définition d'un projet de territoire, qui pourra s'inscrire dans le cadre des procédures contractuelles (et financières) proposées notamment par la Région, le Département et l'État.

Par ailleurs, l'APTV peut engager la mise en œuvre d'actions communes à l'échelle de la vallée, notamment en terme de : Communication (tourisme d'été, culture, patrimoine, ...), Développement économique (création et soutien aux entreprises), Charte de développement spécifique (forêt, paysage, ...)

Enfin, le syndicat se substitue à l'Association des Maires de Tarentaise-Vanoise pour la gestion des activités qu'elle menait (participation au dispositif de secours d'été, organisation d'un fonds de secours pour les avalanches, participation au fonctionnement du réseau météo, jumelage entre la région des Dolomites et la Tarentaise).

L'APTV ne peut assurer :

- la gestion d'équipements ou de services,
- la réalisation de travaux d'investissement.



#### Carte d'identité

Syndicat mixte à la carte  
43 communes  
+ Conseil Général de la Savoie

**Date de naissance :** 4 mars 2005

**Caractéristiques :**

- 1 705 km<sup>2</sup> de 400 m. à 3 852 m. à la Grande Casse
- 4 cantons
- 43 communes - 2 communautés de communes
- 50 000 habitants

**Particularités :**

- 40 % du Chiffre d'Affaires des remontées mécaniques françaises
- Parc National de la Vanoise
- 30 à 40 000 saisonniers du tourisme
- une vie locale marquée par la saisonnalité

## BRÈVES

## Les préoccupations de l'Etat sur le territoire

Dès sa mise en place, le bureau de l'APTIV a souhaité rencontrer les services de l'Etat.

En effet, le territoire de Tarentaise a besoin de connaître les attentes et les enjeux perçus par l'Etat sur le territoire.

Dans un souci de développement territorial durable et équilibré, l'APTIV et les services de l'Etat ont relevé un certain nombre de préoccupations économique, sociale et environnementale. La pérennisation du fonctionnement économique du territoire nécessite la prise en compte de ces questions garantes de la qualité de l'offre touristique.

## Le budget de l'APTIV

Lors de la préparation du budget de l'APTIV, il a été souhaité qu'à périmètre d'actions constant, les participations communales ne soient pas plus importantes que celles versées auparavant à l'Association des Maires de Tarentaise (80 000 €) et au Contrat Global de Développement (80 000 € à travers les 4 Sivom).

En 2005, avec cette même participation locale, l'APTIV supporte en plus financièrement la mise en place du Contrat de Bassin Versant. Le Conseil Général participe pour sa part à hauteur de 80 000 € annuel.

## Jumelage Tarentaise-Dolomites

Depuis la cérémonie du jumelage en 1984, l'Association des Maires organise chaque année avec nos Amis des Dolomites des rencontres qui, au fil des ans se sont révélées de plus en plus précieuses, mais aussi amicales. En effet, elles permettent d'échanger sur l'organisation des sports d'hiver tant en matière de clientèle, d'accueil, d'enneigement artificiel que d'écologie et d'aspects juridiques.

Le prochain voyage de la délégation "Tarentaise" composée d'une cinquantaine de personnes aura lieu du 09 au 14 janvier 2006 à Canazei. La délégation "Dolomites" séjournera en Tarentaise du 20 au 24 mars 2006.

## Le bureau de l'APTIV

**PRÉSIDENT :** Hervé Gaymard

**VICE-PRÉSIDENTE :**

**"Aménagement" :**  
André Plaisance - Maire de Saint-Martin de Belleville

**"Economie Tourisme" :**  
Gilbert Blanc-Tailleur - Maire de Saint-Bon Courchevel

**"Culture - Patrimoine" :**  
Corinne Maironi - Présidente Communauté de Communes du Canton d'Aime

**"Coordination - Administration" :** Philippe Nivelles - Maire de Moûtiers

**"Eaux" :** François Gazave - Maire de Bourg-Saint-Maurice

**"Environnement" :** Fabrice Pannekoucke - Maire de Saint-Jean de Belleville

**"Service à la personne - Logement" :** Vincent Rolland - Député - Conseiller Général de Bozel

**MEMBRES DU BUREAU :** Jacqueline Poletti - Conseillère Générale de Bourg-Saint-Maurice  
Auguste Picollet - Conseiller Général d'Aime  
Gaston Pascal-Moussellard - Maire de Villaroger  
Olivier Zaragoza - Maire de Tignes



Le bureau de l'APTIV élu le 4 mars 2005 autour d'Hervé Gaymard, Président

Les responsabilités au sein du bureau de l'APTIV ne donnent lieu à aucune indemnité.

## LES COMMISSIONS DE TRAVAIL

## 7 commissions de travail :

**Aménagement, Economie-tourisme, Eaux, Culture-Patrimoine, Service à la personne-logement, Environnement, Coordination-administration.**

Chaque commission est présidée par un Vice-Président.

## L'objectif des commissions est :

- avoir un panorama d'ensemble de la problématique,
- associer les intervenants du territoire,
- avoir une cohérence d'ensemble
- proposer et étudier des orientations de développement souhaitable et des actions à mettre en œuvre.

Membres des commissions : élus siégeant à l'APTIV, autres élus de Tarentaise, mais également invitation de socio-professionnels et de personnes qualifiées.

Selon les thématiques et les besoins d'organisation, des groupes de travail, mais aussi des inter-commissions peuvent être créées.

Les commissions ont une approche sans a priori des problématiques. La méthode est basée sur l'établissement d'un diagnostic et des enjeux, un débat permet de donner les perspectives à 5-10 ans. En final et dans tous les cas, les décisions seront prises au niveau de l'APTIV, et du Comité de Pilotage pour les contractualisations CDRA-CTS.

Depuis le mois de mai 2005, 40 commissions ou groupes de travail se sont réunis, abordant des sujets très variés.



1924 :

Création de l'Association des Maires Tarentaise-Vanoise.

1995 :

Premières discussions pour un Contrat Global de Développement en Tarentaise.

1996 :

Acceptation de la Candidature Tarentaise Vanoise par la Région Rhône-Alpes et mise en place d'une organisation locale basée sur les 4 Sivom de Tarentaise.

1997 :

Installation de 4 commissions de travail pour la préparation du CGD Tarentaise.

1999 :

Signature avec le Conseil Général et la Région du "Contrat Global de Développement (CGD) Tarentaise-Vanoise".

## CDRA et CTS : Des outils au service du développement

**CDRA** : Contrat de Développement Rhône-Alpes

**CTS** : Contrat Territoire de Savoie

Ces deux procédures contractuelles proposées par nos partenaires ; Région et Département prennent la suite du Contrat Global de Développement, tout en intégrant quelques évolutions.

La volonté de nos financeurs porte d'abord sur un travail de co-construction d'un projet de territoire.

La Région souhaite un éclairage tout particulier sous l'angle du développement durable, tout en élargissant son champ d'intervention et privilégiant les expérimentations et démarches prospectives.

### Apports financiers :

Région Rhône-Alpes : 3 M €uros

Département de la Savoie : 2 M €uros



### ■ Etape des procédures

Candidature de la Tarentaise-Vanoise déposée et acceptée dès 2004.

Mise en place du Comité de Pilotage CDRA - CTS. Chargé de définir et de suivre le CDRA et CTS, il comprend les membres du bureau de l'APTV, les représentants du Conseil Général, 6 Conseillers Régionaux dont le rapporteur régional CDRA et les 3 co-présidents du Conseil Local de Développement (CLD).

La Charte de développement fixe les grandes orientations souhaitées pour le territoire pour la prochaine décennie.

Les Contrats définitifs : CDRA et CTS déterminent les participations financières par action et autorisent le lancement du programme.

Plus d'information dans un prochain numéro.

## L'équipe technique de l'APTV

L'ensemble du personnel du CGD et de l'Association des Maires Tarentaise Vanoise a été réintégré au sein de l'APTV. Par ailleurs, pour assurer l'avancement du Contrat de Bassin Versant, un recrutement a été réalisé.

Ainsi, l'APTV est employeur de 6 personnes :

- **Eric Laruaz** : Directeur APTV
- **Virginie Chirez** : Chargée de mission Eau
- **Maryline Aspod** : Chargée de mission Tourisme
- **Sonia Coutaz** : Chargée de mission Paysage - Forêt
- **Karine Mugnier** : Assistante du Patrimoine
- **Annie Durand** : Secrétaire



Mairie de Moûtiers - Siège de l'APTV

## BRÈVES

### Pour une Conférence Locale de Santé

La santé et l'organisation des soins ne sont pas de la compétence de l'APTV, mais de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Les élus de Tarentaise sont convaincus que les problèmes doivent être posés à l'échelon du Territoire.

En partenariat avec l'association "Savoie Vivre et Grandir", les deux territoires d'Arlysère et de Tarentaise souhaitent organiser une Conférence Locale de Santé au printemps 2006. Seront notamment évoquées l'organisation hospitalière, l'offre libérale, médicale et paramédicale, de soins, ainsi que la prise en charge des personnes handicapées.

### Le projet de territoire est une construction collective...

L'ensemble des élus de Tarentaise (délégués ou non au sein de l'APTV) est sollicité régulièrement pour participer aux commissions et aux groupes de travail. Un calendrier des réunions est diffusé régulièrement auprès des mairies.

Au-delà de cette participation, nous encourageons les associations et habitants de la vallée à s'impliquer dans la définition du futur projet de territoire.

Le Conseil Local de Développement (CLD) a pour vocation de débattre des problématiques de la vallée au cours des "Mardis du CLD" (chaque premier mardi du mois - 18 h - salle des fêtes de Moûtiers). Cette assemblée vous est ouverte.

Par ailleurs, vous pouvez émettre vos idées, avis et projets auprès des membres du bureau de l'APTV, ou en vous adressant directement au siège : **APTV**

**Mairie de Moûtiers - BP 23 - 73600 Moûtiers**  
Tél. 04 79 24 00 10

E-mail : [aptv@tarentaise-vanoise.fr](mailto:aptv@tarentaise-vanoise.fr)

### Vers un projet "Tour de Tarentaise"

L'idée a germé et a fait son chemin. Il faut reconnaître qu'elle est plutôt séduisante : cheminer de refuges en refuges à travers les alpages, les vallées de Tarentaise pour découvrir les plus beaux paysages de notre vallée : Beaufortain, massif du Mont Blanc, crête frontalière, Vanoise, massif du Mont Jovet, sommets des Trois Vallées et enfin, chaîne de la Lauzière.

Une expertise de l'itinéraire a eu lieu par la Compagnie des guides de la Vanoise.

#### 1999 à 2005 :

Réalisation du programme d'actions du CGD. 99% des actions ont été déposées auprès de la Région et du Département.

#### 2003 :

Premières discussions pour la création d'un Syndicat à l'échelle de la Tarentaise.

#### Été - Automne 2004 :

Toutes les communes et communautés de communes de Tarentaise, ainsi que le Conseil Général délibèrent pour adhérer à l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise.

#### 4 Mars 2005 :

Installation de l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise (APTV) et élection de son président : Hervé Gaymard.

#### Mai 2005 :

Premières réunions des commissions de travail de l'APTV pour l'élaboration du projet de territoire.

## EN VRAC...

Idées, thèmes évoqués  
sans hiérarchisation et  
sans exhaustivité

manque de logement  
identité locale  
relation entre le haut et le bas  
illettrisme  
coût du foncier  
risque naturel  
paysage  
mise en valeur du patrimoine  
cuisine centrale  
prévention santé  
SCOT  
Système d'Information Géographique  
école de musique  
gestion de l'eau  
finances communales  
mise en relation  
bostryche  
billetterie SNCF  
circuits courts  
pratique des sports  
disparition du foncier agricole  
piste cyclable  
résidence principale  
accès aux services  
énergies renouvelables  
agriculture  
relais assistante maternelle  
évolution de la clientèle  
isolement social  
Pays d'Art et d'Histoire  
saisonniers du tourisme  
commerce de proximité  
éloignement  
qualité d'accueil  
construction en station  
invendus de bois  
évolution de la jeunesse  
développement durable  
compétences humaines  
prairie de fauche des adrets de Tarentaise  
vente des produits agricoles  
produits touristiques tout compris  
difficulté de recrutement  
accessibilité aux personnes âgées  
qualité des eaux  
bois énergie  
insertion  
création d'entreprise  
formation  
crèche familiale  
Tour de Tarentaise  
refuges  
accès par le Petit Saint-Bernard  
savoir faire locaux  
tourisme d'été  
faune sauvage  
thermalisme  
services de soins  
aménagement de villages  
promotion Tarentaise  
transport fond de vallée station  
modèle de développement économique  
vergers  
salles de spectacles  
communication aux habitants  
image de la Tarentaise  
retenue collinaire  
coordinateur culturel  
développement durable  
sentier pédestre  
évasion commerciale  
recyclage  
partenariat avec Albertville  
érosion des berges  
échange de clientèle  
rareté du foncier  
lien social  
immobilier d'entreprise  
industrie lourde  
enneigement

Démocratie participative,  
une réponse : Conseil Local  
de Développement (CLD)

## ■ A quoi ça sert ?

Le **CLD** a vocation à associer étroitement la société civile à l'élaboration et au suivi du "Projet de Territoire". Il regroupe des personnes impliquées dans les différents domaines de la vie sociale, économique et associative locale. Le **CLD** constitue un lieu de propositions et de conciliation des différentes approches sur notre vallée. Il sera consulté dans les phases d'élaboration du projet Tarentaise.

## ■ Comment ?

Instance non dotée d'une personnalité juridique, le **CLD Tarentaise-Vanoise** représente les divers secteurs professionnels, associatifs ou habitants intéressés par l'avenir de la vallée.

La présidence du CLD sera assurée conjointement par Alain Machet, Guy Mattis et Robert Vorger.

Les membres agissant dans un cadre bénévole se sont engagés à siéger avec assiduité aux séances plénières du CLD.



## CONTRAT DE BASSIN VERSANT :

## La Tarentaise se jette à l'eau

Dans le cadre du Contrat Global de Développement, la Tarentaise a été amenée, de façon générale, à parler "d'eau". Petit à petit, l'idée d'une démarche à l'échelle du bassin versant de l'Isère en amont d'Albertville, avec tous les usagers de l'eau, s'est avérée indispensable pour un développement cohérent du territoire. Cette approche aura pour but de déterminer un projet visant à satisfaire au mieux et de façon durable les différents usages, dans le respect de la ressource et des milieux aquatiques.

Ainsi, en 2004 la candidature à un Contrat de Bassin Versant a été déposée auprès de l'Agence de l'Eau, l'APTV a été retenue pour porter cette démarche.

Maintenant suite au recrutement de la chargée de mission "Eau" - Virginie Chirez, il est nécessaire de s'organiser et définir ensemble :



- les objectifs souhaités pour la qualité des eaux, la préservation des milieux aquatiques afin que l'ensemble des usagers se retrouve dans ces choix de gestion,
- les actions précises qui doivent permettre d'atteindre ces objectifs à une échéance de 5-7 ans,
- la façon dont ces actions seront mises en œuvre (qui les porte, et avec quels financements?).

Le Contrat de bassin versant est donc un programme de travaux, opérationnel et contractuel avec l'ensemble des financeurs, des maîtres d'ouvrage et l'Etat. Voilà pour une première approche de la gestion transversale de l'eau que l'APTV va mener dans les mois à venir.

Plus de précision dans le prochain numéro de "Notre Tarentaise" qui sera consacré à ce sujet

## Notre Tarentaise N°1

ASSEMBLÉE DU PAYS TARENTOISE-VANOISE - Place de l'Hôtel de Ville - BP 23 - 73600 Moûtiers  
Tél. 04 79 24 00 10 - Fax : 04 79 24 00 88 - E-mail : aptv@tarentaise-vanoise.fr

Directeur de la publication : Hervé Gaymard - Conception : Pamplémousse 04 79 37 87 66

Impression : Imprimerie Larnaud

Photos : Jean-Maurice Gouédard - J. Kélagopian - Stéphane Godin - APTV